

## *Délibération n° D 2026 - 09*

en date du *09/04/2026* relative à la mise à jour de la documentation financière du programme de NeuCP

**Le directoire de l'établissement public Société des grands projets,**

**Vu** la loi modifiée n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

**Vu** le décret modifié n°2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société des grands projets,

**Vu** le décret du 18 mars 2026 portant nomination à compter du 22 mars 2026 de M. Jean-François MONTEILS en tant que membre du directoire et président du directoire de l'établissement public Société des grands projets,

**Vu** le décret du 18 mars 2026 portant nomination à compter du 22 mars 2026 de M. Bernard CATHELAIN en tant que membre du directoire de l'établissement public Société des grands projets,

**Vu** le décret du 18 mars 2026 portant nomination à compter du 22 mars 2026 de M. Frédéric BREDILLOT en tant que membre du directoire de l'établissement public Société des grands projets,

**Vu** la décision 2019-01 du directoire du 7 janvier 2019 relative au cadre de la gestion de la dette, du financement et de la trésorerie,

**Vu** la délibération CS 2025-18 du conseil de surveillance en date du 27 novembre 2025 relative au recours à l'emprunt,

**Adopte la délibération suivante :**

### *Article 1<sup>er</sup>*

Le directoire autorise la signature de la documentation financière du programme de titres négociables à court terme (NeuCP, anciennement billets de trésorerie) de la Société des grands projets (le « **Programme de NeuCP** »), pour les besoins de sa mise à jour annuelle et périodique, ainsi que de tous autres actes, pièces, contrats, documents et engagements nécessaires à la mise à jour annuelle du Programme de NeuCP (la « **Documentation du Programme** »).

## *Article 2*

Le président du directoire est autorisé à signer la Documentation du Programme.

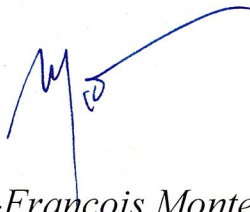
## *Article 3*

La délibération D-2025-15 du 7 avril 2025 relative à la mise à jour de la documentation financière du programme de NeuCP est abrogée.

## *Article 4*

La présente délibération sera publiée dans les conditions prévues par l'article 20 du décret du 7 juillet 2020 relatif à la société du Grand Paris.

Fait à Saint Denis, le **-9 AVR. 2026**



*Jean-François Monteils*  
Président du directoire



*Frédéric Bredillot*  
Membre du directoire



*Bernard Cathelain*  
Membre du directoire